



## Décision de retrait d'un usage de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/515 du 8 mars 2023, concernant le renouvellement de l'approbation de la substance active abamectine,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique LAOTTA EW

de la société LAINCO S.A.

numéro de dossier n°2023-1040

Considérant qu'un usage du produit ne respecte pas les dispositions prévues dans le règlement d'exécution (UE) 2023/515 du 8 mars 2023, restreignant l'autorisation aux utilisations permettant un échange limité de matières et d'énergie avec l'environnement et empêchant la diffusion de produits phytopharmaceutiques dans l'environnement, notamment dans des serres permanentes,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est modifiée en France**, dans les conditions précisées dans la présente décision et ses annexes.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.





Informations générales sur le produit				
Nom du produit	LAOTTA EW			
Type de produit	Produit de référence			
Titulaire	LAINCO S.A. Pol. Ind. Can Jardi Av. Compositor Bizet 8-12 08191 RUBI BARCELONE Espagne			
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)			
Contenant	18 g/L - abamectine			
Numéro d'intrant	922-2013.01			
Numéro d'AMM	2170336			
Fonction	Insecticide, Acaricide			
Gamme d'usage	Professionnel			

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 01/04/2023

—pocusigned by: Charlotte Grastilleur

Directrice générale déléguée en charge du pôle produits réglementés

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)





## **ANNEXE**: Conditions de retrait des usages

## Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
<b>15553106</b> Maïs*Trt Part.Aer.*Acariens	0,4 L/ha	1/an	-	30/09/2023	31/03/2024
	Motivation du retrait : Retrait de l'usage au motif que celui-ci ne correspond pas aux dispositions prévues dans le règlement (UE) 2023/515 du 8 mars 2023.				